



## vente d' immeuble en cours de divorce

Par **francois46**, le **20/09/2011** à **21:48**

bonjour, nous sommes en procédure de divorce, nous sommes passés en jugement de non conciliation en mars suite à ça mon ex épouse ne pouvant subvenir aux charges de la maison a vendue cette dernière, la vente réalisée les prêts contractés en commun ont été remboursés mais mon ex épouse bloque l' argent de la vente sous prétexte qu'elle réclame une indemnité compensatrice, a-t-elle le droit de bloquer l' argent de la vente qui devrait être séparé à 50/50 si oui peut-elle bloquer la totalité de la somme ?

d' avance merci de me renseigner.

Par **Domil**, le **20/09/2011** à **21:50**

oui, elle a le droit de refuser le partage jusqu'à ce que la liquidation de la communauté soit faite. Il n'est pas certain que vous ayez droit à 50%